

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 02 OCTOBRE 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

25/077/VDV

DIRECTION LIEN SOCIAL VIE ASSOCIATIVE ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Intérêt social – 3ème répartition 2025.

2025-13-DGAJS-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue française aux personnes désireuses de s'intégrer dans la vie de la Cité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des jeunes et moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- les manifestations festives et les animations multi-activités.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une troisième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 62 000 Euros (soixante deux mille Euros) dont 1 000 Euros (mille Euros) pour l'association de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Une subvention est attribuée à l'association de notre secteur œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une troisième répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Dossiers N°	Subvention complémentaire 2025 déjà attribuée	Objet de la demande	Montant
110244	L'Ecole du Chat Phocéen	87 chemin de la Salette 13011 Marseille	00017371	-	Trappage, soins vétérinaires et suivi des chats errants de la ville de Marseille	1 000

ARTICLE 2 Le montant de la dépense soit 62 000 Euros (soixante deux mille Euros) dont 1 000 Euros (mille Euros) pour l'association de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025 - article 65748.1 - sous-chapitre 428 - service 03032 - action 13900910.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**